



## Fondation des savanes ouest-africaines

Un mécanisme innovant et indépendant pour garantir durablement  
le financement des projets environnementaux et sociaux du  
Complexe WAP



## Acteurs de la périphérie de la composante burkinabè du WAP

### APPEL A PROJETS 2025

En ligne, 21 janvier 2025

## 1<sup>er</sup> Appel à Manifestation d'Intention de Projets (AMIP) au Burkina Faso

DIRECTION EXECUTIVE



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Complexe W-Arly-Pendjari  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 1996, étendu en 2017



Engagés à nos côtés :



BANQUE MONDIALE



AFD  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DEVELOPPEMENT



FONDS FRANÇAIS POUR  
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



## Sommaire

- I. Justification de l'Appel à Projets de la FSOA**
- II. Objectifs de AMIP**
- III. Thématiques retenues**
- IV. Règles de financement**
- V. Sites d'intervention**
- VI. Déroulement indicatif de l'Appel à Projets**
- VII. Qui peut manifester son Intérêt et comment ?**

## Guide méthodologique

# 1er Appel à Projets pour des écosystèmes durables et résilients, et une économie verte sociale et solidaire, au Burkina Faso



CAMON 20 •

42mm f/1.7 1/336s ISO51

## I. Justification de l'Appel à Projet de la FSOA

### Evolution rapides du contexte sécuritaire, humain, écologique et climatique des savanes ouest-africaines :

- Renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés dans les ZPT-RBT-WAP ;
- Consolider les efforts de conservation et impulser une dynamique de développement solidaire basée sur une économie verte et durable ;
- Développer une approche systémique globale, en synergie avec politiques publiques, Projets PTF et autres intervenants... cohérence avec PAG des RB et PDC des Communes ;
- Prioriser des actions concrètes de gestion des ressources naturelles et/ou de développement économique local.

## II. Objectifs de l'AMIP de la FSOA

- Informer le plus largement possible (radio, affichage, réunion) les acteurs agissant en périphérie des PN du WAP et les inciter à élaborer des Projets et de les soumettre à la FSOA ;
- Respecter les principes d'ouverture et de libre concurrence ;
- Collecter et analyser des notes conceptuelles de Projets adaptés aux conditions spécifiques du milieu ;
- Etablir une liste restreinte d'opérateurs invités à soumettre un document de Projet complet.

### III. Trois(3) Thématiques retenues

1. **Conservation de la biodiversité, restauration des écosystèmes et gestion durable des terres ;**
2. **Résilience des communautés : AGR, CVA et adaptation aux changements climatiques ;**
3. **Gestion du pastoralisme : Aménagement et gestion d'aires de pâturage et de repos, de couloir de passage, et sédentarisation de l'élevage.**

### III. Trois(3) Thématiques retenues

#### I. Conservation de la biodiversité, restauration des écosystèmes et gestion durable des terres :

**Constat: dégradation d'une partie significative des écosystèmes de savanes !**

- Mesures conservatoires pour certaines zones, y compris très localisées ;
- Conservation de sites avec importance écologique significative ;
- Gestion communautaire des habitats et des ressources ;
- Restauration de sites dégradés (CES/DRS, RNA, pépinières, défrichement amélioré, foyers améliorés et énergie solaire...)
- Restauration, aménagement et valorisation des paysages périphériques.

### III. Trois(3) Thématiques retenues

## 2. Résilience des communautés : AGR, CVA et ACC

Rareté des solutions de financement et faible professionnalisation des petites organisations de producteurs  $\Rightarrow$  peu de création de valeur ajoutée sur transformation des produits naturels et commercialisation rémunératrice :

- Valorisation des savoir-faire locaux, des services écosystémiques et solutions fondées sur la nature, développement de chaînes de valeur durables : Pêche raisonnée ; Apiculture ; Foresterie certifiée ; Exploitation des PFNL; Développement filières viande et lait ; Eco-tourisme ;
- Professionnalisation des organisations socio-professionnelles, des groupements de producteurs...

### III. Trois(3) Thématiques retenues

## 3. Gestion du pastoralisme : Aménagement et gestion d'aires de pâturage et de repos, de couloir de passage, et sédentarisation de l'élevage

Existence de conflits agriculteurs éleveurs (occupation de l'espace, faible maîtrise foncière, élevage extensif...):

- Aménagement et gestion d'aires de pâturage ;
- Aménagement et gestion d'aires de repos ;
- Elevage sédentaire, avec ses filières viande et lait ;
- Professionnalisation des organisations socio-professionnelles, des groupements de producteurs...

## IV. Règles de financement

Le montant maximum par projet est de **cent millions de FCFA (100 MXOF)** pour une durée maximale de mise en œuvre de **trois(3) ans**.

Contrepartie obligatoire du porteur de projet: autofinancement (en nature ou en espèce), ou cofinancement par des partenaires financiers locaux ou internationaux.

**Taux de financement maximum de la FSOA = 90% du montant total du projet.**

## V. Sites d'intervention

Sites limitrophes des PN Arly et W-Burkina Faso mais tenant compte du contexte sécuritaire, extension faite sur l'ensemble des trois (3) Provinces de la Région, à savoir, la Tapoa, le Gourma, et la Kompienga, soit une superficie d'environ 20.000 Km<sup>2</sup>.

### Priorisation :

- Richesse de la biodiversité ou la nécessité d'une restauration écologique du site
- Présence permanente et avérée d'une faune sauvage particulière (Kouré, p.ex.)
- Interactivités des populations locales avec les AP
- Présence de déplacés internes, issus de la périphérie immédiate des Parcs Nationaux
- Connectivité biologique du site, avec les AP
- Preuve d'une diminution de la pression et des menaces sur les AP
- Recherche de synergie avec les financements alloués par les Etats et les différents PTF
- Coordination entre acteurs intervenants sur les mêmes territoires.

## VI. Déroulement de l'Appel à Projets

L'appel à Projets se déroule en deux étapes successives :

- 1. Appel à Manifestation d'Intention de Projets - Note conceptuelle de 6 pages maximum (4 semaines)**
- 2. Sélection des concepts et invitation à soumettre des documents de projets complets**

### COS

- Analyse les concepts reçus
- Vérifie éléments demandés et éligibilité des candidats
- Analyse qualité des propositions - grille de notation
- Invite à soumettre un document de projet complet (6 semaines)

## VI. Déroulement du présent Appel à Projets

Deadline (2025)	Etapas
1 Jan. 25	Lancement officiel de l'appel à manifestation d'intention de projets (AMI-NCP) auprès de tous les acteurs intervenant dans les Provinces du Gourma, de la Tapoa et de la Kompienga.
2 Févr. 25	Réception Notes Concepts de Projet
3 Févr. 25	Réunion du COS, pour valider les NCP, avec appui FSOA
4 Mar. 25	Annonce de la liste restreinte et invitation à soumettre Projets
5 Avr. 25	Date limite de dépôts des documents de projets complets
6 Avr. 25	Réunion du COS, pour analyse des dossiers complets
7 Avr. 25	Signature par le Directeur Exécutif des contrats de financement

## VI. Déroulement du présent AMI de Projets

### DATES CLEFS

1. 21 janvier 2025 : Lancement officiel de l'AMIP
2. 19 février 2025 : Date limite de soumission des NOTES CONCEPTUELLES

## VII. Qui peut manifester son Intérêt et comment ?

- GVGF;
- GGF ;
- Organisations communautaires et socioprofessionnelles ;
- ONG nationales ou locales ;
- Associations environnementales ;
- Associations faîtières des collectivités territoriales ;
- Institutions académiques ou de recherche ;
- Opérateurs économiques (GIE, coopératives, petites entreprises...,) dans certains cas de Partenariats Public-Privé (PPP).

### **FORTE RECOMMANDATION**

**Groupement ou consortium d'acteurs pour répondre à l'AMI de Projets; Dans ce cadre les Communes et les STD de l'Etat, par exemple, pourraient participer activement aux Projets soumis, sans en être les porteurs.**

## VII. Et comment ?

- Prendre connaissance du guide méthodologique téléchargé sur (<https://fsoactf.org/>) ;
- Consulter l'annexe 4 du guide pour autoévaluer son éligibilité ;
- Suivre scrupuleusement le canevas de la Note Conceptuelle proposée dans l'annexe 1 ;
- Renseigner le profil de ou des acteurs soumissionnaire(s) selon l'annexe 3
- Fournir l'ensemble des documents institutionnels et opérationnels demandés pour tous les membres du consortium, si constitué ;
- Remplir et signer la déclaration d'intégrité et de responsabilité E&S du(es) soumissionnaires(s).



## Fondation des savanes ouest-africaines

Un mécanisme innovant et indépendant pour garantir durablement  
le financement des projets environnementaux et sociaux du  
Complexe WAP



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Complexe W-Arly-Pendjari  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 1996, étendu en 2017



# Merci pour votre attention

